

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni à la salle des fêtes de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Ludovic SPIERS avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	<u>Etaient présents</u> : D. MESNIL, A. DUVAL, M. DANICAN, C. GREARD, C. DUPONT, H. ENOT, M. JOURDAN, R. LESIEUR, J. LEMAÎTRE, G. GUIOC, L. SPIERS, M.A. HEROUT, R. AVISSE, M.L. TOUCHAIS, X. GRAWITZ, M. LE DANOIS, H. HOUEL, L. CHARENTON, H. LHONNEUR, I. DUCHEMIN, F. SIMON, D. PIGNOT, P. MARIE, M. GIOVANNONE, D. FERON, S. LA DUNE, M. LARUE, A. MINERBE, F. BEROT, L. MIGNOT, I. DELADUNE, S. DELARUE, L. LAMOTTE, F. DESERT, C. LALANDE, C. DE VALLAVIEILLE, G. DUBOURG, Y. LETOUZE, S. LEQUERTIER, B. FLAMBARD, A. HOLLEY, N. LAMARE, JP. JACQUET, N. MULLER, G. CHARRAULT, J.C. BEAUSSIN.
48	
Nombre de membres présents :	
46	
Nombre de membres votants :	
47	
Date de convocation :	
23/04/2026	
Date d'affichage du procès-verbal :	<u>Absent représenté</u> : M. LEBLANC donne procuration à M. LARUE.
	<u>Absent excusé</u> : G. LEBARBENCHON.
Numéro de délibération :	
1710 - 2026-04-29	

Comité des Œuvres Sociales (COS) Normand : Election des représentants

Le Cos Normand est une association Loi 1901, créée en 1968 à l'initiative d'élus territoriaux. Basée à Saint-Lô, elle a pour mission historique la gestion de l'action sociale au bénéfice des agents et des retraités des collectivités locales.

Il s'adresse aux agents actifs des collectivités et structures affiliées (CCAS, SEM, associations locales). L'adhésion pour les retraités est optionnelle. Au 1^{er} janvier 2026, la structure couvre plus de 10 500 agents territoriaux issus de 315 collectivités adhérentes.

Ses missions principales consistent à :

- o Améliorer le pouvoir d'achat et les conditions de vie des agents et de leurs familles.
- o Venir en aide aux agents rencontrant des difficultés financières ou des accidents de la vie.
- o Proposer une offre riche en culture, loisirs et vacances à tarifs réduits.

Périmètre d'intervention :

Le Cos Normand intervient historiquement dans les départements de la Manche, de l'Orne et du Calvados. Ses statuts permettent désormais d'inclure toute entité située dans les limites géographiques de la Région Normandie.

Gouvernance et instances :

Le fonctionnement de l'association repose sur le paritarisme, avec des instances composées à parts égales d'élus territoriaux et de représentants du personnel.

- o L'assemblée générale : Elle se réunit une fois par an pour valider le budget, le fonctionnement et les activités de la structure.
- o Le conseil d'administration : Organe de décision de 30 membres et présidé par Mme Brigitte BOISGERAULT. Trois à quatre réunions par an.
- o Le bureau (désigné par le CA) : Élabore les décisions du conseil d'administration.

De plus, la collectivité doit nommer un(e) correspondant(e), qui servira de
du Cos Normand.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- désignent les représentants de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin au sein de l'assemblée générale du COS Normand :
 - o membre titulaire : **Monsieur Alain HOLLEY**
 - o membre suppléant : **Monsieur Matthieu GIOVANNONE**

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance,



Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 29 avril 2026
Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,



Ludovic SPIERS